



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 11 NOVEMBRE 2025 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES, MAIRESSES ET REPRÉSENTANTE SUIVANTS :

#### MESDAMES

- MARYSE BERNARD, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- GABRIELLE BRISEBOIS, Ville de Montmagny
- CHANTAL CÔTÉ, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- CHANTAL GODIN, municipalité de Berthier-sur-Mer
- SYLVIE LAPOINTE, municipalité de Lac-Frontière
- GLADYS MERCIER, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- MÉLYSSA TALBOT BLAIS, représentante de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

#### MESSIEURS

- GUY BOIVIN, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- CLAUDE DUMAS, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- ÉRIC GERVAIS-DESPRÉS, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Île-aux-Grues
- DANIEL MERCIER, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- ALAIN ROBERT, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MAX-LAURENT VIDAL, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. FRÉDÉRIC JEAN, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint.

#### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux nouveaux élus à la suite de l'élection du 2 novembre dernier, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la séance du 11 novembre 2025 soit adopté avec Varia ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Séance du 14 octobre 2025
4. RENCONTRE
  - 4.1 Mars 2026 : Rencontre avec Mme Caroline Gimbert pour présentation du CJE et des services offerts
  - 4.2 26 novembre 2025 – Rencontre avec le CSSCS
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Administration
    - 5.1.1 Budget 2026 – Adoption le 26 novembre 2025
      - 5.1.1.1 Comité de travail tenu le 27 octobre 2025 et présentation du 1<sup>er</sup> projet en réunion de travail avec le Conseil
    - 5.1.2 Adoption du Règlement d'emprunt 2025-123

2025-11-01



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.1.3 Séances du Conseil de la MRC de Montmagny en 2026 (incluant la séance itinérante de juillet)
  - 5.1.4 Comités - Nomination au plus tôt le 26 novembre 2025
  - 5.1.5 Élection aux postes de préfet.ète et de préfet.ète suppléant.e
  - 5.1.6 Journée de présentation de la MRC et de ses services : 23 janvier 2026 de 8 h 30 à 16 h 30 (ou le 30 janvier si tempête)
  - 5.2 Changements légaux et responsabilités (impacts) pour la MRC
    - 5.2.1 Loi 25 - Protection des données
    - 5.2.2 Loi 27 - Harcèlement psychologique et sexuel
  - 5.3 Complexe culturel et sportif en santé durable
    - 5.3.1 Règlement d'emprunt adopté et en approbation ministérielle
    - 5.3.2 Projet d'entente pour contribution et dépenses d'entretien
    - 5.3.3 Grand comité du 7 novembre 2025
  - 5.4 Réseau accès PME (anciennement AEQ)
    - 5.4.1 Nomination du comité aviseur
  - 5.5 SCRSI2
    - 5.5.1 Plans de travail – État d'avancement et Vision MEC Service
    - 5.5.2 Contribution au Guide sur les bonnes pratiques en sécurité civile
  - 5.6 Ressources humaines
    - 5.6.1 Période probatoire
  - 5.7 Dossier éolien
    - 5.7.1 BAPE – Lettre de la présidente de la Commission d'enquête
  - 5.8 Nouveau programme visant l'employabilité (100 000 \$)
  - 5.9 MADA – Demande de prolongation (Impact de l'ajout de Sainte-Apolline-de-Patton)
  - 5.10 CSSCS – Consultation publique sur la *Politique de maintien et de fermeture des écoles et de modification de certains services éducatifs* dispensés dans une école
  - 5.11 Formations obligatoires des élus.es
  - 5.12 Partenariats internationaux et hors Québec – Martinique, Alberta et Costa Rica
6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
    - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
      - 6.1.1 Projet déposé séance tenante le cas échéant
    - 6.2 CPTAQ - Dossier inclusion et exclusion – Ville de Montmagny
    - 6.3 Réseau de véhicules hors route
      - 6.3.1 Parc linéaire Monk
      - 6.3.2 Québec Central
        - 6.3.2.1 Bail MTQ
        - 6.3.2.2 Entente avec FQCQ
    - 6.4 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
      - 6.4.1 Nouveaux projets
    - 6.5 Montmagny et les Iles
      - 6.5.1 Gare fluviale - Entente
      - 6.5.2 Événement - Bilan de saison et perspective d'hiver
    - 6.6 Dossiers agroalimentaires
      - 6.6.1 Ressources humaines
      - 6.6.2 Nomination au conseil d'administration de La chèvre et le chou, marché de proximité
    - 6.7 Projets régionaux
      - 6.7.1 Données relatives au développement des municipalités pour le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
      - 6.7.2 Forum – Territoire en santé durable



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 6.7.3 Autres projets
  - 6.7.3.1 Branche no 7 du cours d'eau Corriveau
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 Élections FQM
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes d'octobre 2025
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 6 novembre 2025
  - 8.3 Affectation à l'exercice 2025
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Dossier scolaire
  - 10.2 PVT et mobilité internationale
  - 10.3 Gala Prestige de jeudi soir
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

### 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL** **3.1 SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2025**

**2025-11-02**

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### 4. **RENCONTRE**

#### 4.1 MARS 2026 : RENCONTRE AVEC MME CAROLINE GIMBERT POUR PRÉSENTATION DU CJE ET DES SERVICES OFFERTS

#### 4.2 26 NOVEMBRE 2025- RENCONTRE AVEC LE CSSCS

Une rencontre avec la direction du CSSCS aura lieu à 16 h à la prochaine séance du Conseil prévue le 26 novembre 2025.

### 5. **ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

#### 5.1 ADMINISTRATION

##### 5.1.1 Budget 2026 – Adoption le 26 novembre 2025

5.1.1.1 Comité de travail tenu le 27 octobre 2025 et présentation du 1<sup>er</sup> projet en réunion de travail avec le Conseil

Le comité de travail formé de 5 élus s'est réuni le 27 octobre dernier pour discuter du budget 2026. Après présentation du 1er projet, le comité a accepté celui préparé pour présentation aux membres du Conseil en séance de travail de 16 h à 17 h 30.

Le projet de budget 2026 a été présenté aux membres du Conseil de la MRC en séance de travail.

##### 5.1.2 Adoption du Règlement d'emprunt 2025-123

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTMAGNY**

**RÈGLEMENT N° 2025-123**

**RÈGLEMENT N° 2025-123 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE  
34 980 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU  
OU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2008-64 et SS.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

**Avis de motion :**

**14 octobre 2025**

**Adoption :**

**11 novembre 2025**

**Approbation de la ministre :**

**Publication :**

- CONSIDÉRANT que sur l'emprunt décrété par le [règlement n°2008-64](#) décrétant un emprunt de 4 500 000 \$ pour l'acquisition du bloc « D » de l'ancienne usine Whirlpool et les travaux d'aménagement en vue d'y aménager un carrefour des affaires (modifié par les règlements 2009-66, 2010-68 et 2011-70), un solde non amorti de 1 749 000 \$ sera renouvelable le 23 février 2026, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;
- CONSIDÉRANT que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont évalués à la somme de 34 980 \$;
- CONSIDÉRANT qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;

**2025-11-03**

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.** Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 34 980 \$ pour les fins du présent règlement et à emprunter un montant de 34 980 \$ sur une période de 5 ans.

**ARTICLE 3.** Les dépenses relatives au remboursement des échéances annuelles en capital et intérêts de l'emprunt susdit, décrété par le présent règlement, sont réparties entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la MRC proportionnellement à la richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

**ARTICLE 4.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

**ADOPTÉ À MONTMAGNY, CE**

**2025**

Frédéric Jean, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.  
et gref.-très

### 5.1.3 Séances du Conseil de la MRC de Montmagny en 2026 (incluant la séance itinérante de juillet)

Point reporté à la séance du Conseil du 26 novembre 2025 car on souhaite statuer sur la séance itinérante de juillet 2026.

### 5.1.4 Comités – Nomination au plus tôt le 26 novembre 2025

La liste des divers comités a été déposée aux membres du Conseil de la MRC pour information en vue d'une adoption à la séance du 26 novembre prochain.



No de résolution  
ou annotation

**2025-11-04**

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 5.1.5 Élection aux postes de préfet.ète et de préfet.ète suppléant.e

- CONSIDÉRANT que le projet de Loi 57, Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions, propose de modifier la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* afin de porter à quatre (4) ans la durée du mandat des préfets élus par cooptation, tout en permettant au conseil d'une MRC, par résolution adoptée à la majorité des deux tiers des voix et avant l'élection du préfet, de décider la tenue d'une élection supplémentaire après deux (2) ans, de sorte que le mandat soit effectivement scindé en deux périodes de deux (2) ans;
- CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun de réaffirmer sa volonté de maintenir, pour la MRC de Montmagny, un mandat de deux (2) ans à la préfecture, et de se prévaloir, le cas échéant, de toute disposition législative permettant de conserver cette durée de mandat ou de la reproduire par la tenue d'une élection supplémentaire à mi-mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAX-LAURENT VIDAL

ET UNANIMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny se prévale de la technicalité juridique permettant de fixer le mandat à la préfecture de la MRC de Montmagny à deux (2) ans, conformément à la Loi 57;

**QU'**une élection supplémentaire au poste de préfet.ète soit tenue le quatrième mercredi du mois de novembre 2027;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour information, ainsi qu'à chacune des municipalités locales du territoire de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

### 5.1.6 Journée de présentation de la MRC et de ses services : 23 janvier 2026 de 8 h 30 à 16 h 30 (ou le 30 janvier si tempête)

Afin de présenter la MRC et ses services, il y aura une journée de présentation au Conseil de la MRC de Montmagny. Les directeurs généraux seront également invités. Les responsables des services feront la présentation de leurs employés et des dossiers en cours.

En après-midi, il y aura un volet développement.

## 5.2 CHANGEMENTS LÉGAUX ET RESPONSABILITÉS (IMPACTS) POUR LA MRC

### 5.2.1 Loi 25 – Protection des données

Dépôt aux membres du Conseil d'un document qui retrace les diverses étapes à réaliser, celles complétées et celles restant à faire. Il y aura aussi des formations pour les divers services de la MRC afin de bien maîtriser l'esprit de la Loi 25 en matière de protection des données personnelles.

À titre d'élus.es, un document sera également à compléter en lien avec la Loi 25 et les données sensibles qu'ils pourraient avoir en leur possession pendant l'exercice de leurs fonctions au Conseil de la MRC de Montmagny.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 5.2.2 Loi 27 – Harcèlement psychologique et sexuel

La MRC de Montmagny comme employeur est également concernée par la Loi 27 - [Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail en résumé | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST](#).

La MRC devra donc intégrer ces risques dans son programme de prévention et tous les employés devront également suivre une formation à cet effet. L'UMQ donnera une formation privée de groupes lors d'un déjeuner d'employés le 3 décembre prochain.

### 5.3 COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

#### 5.3.1 Règlement d'emprunt adopté et en approbation ministérielle

Une demande d'information a été effectuée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à savoir pourquoi l'entente devait être immédiatement disponible, compte tenu que le règlement d'emprunt n'est pas directement concerné par l'entente.

#### 5.3.2 Projet d'entente pour contribution et dépenses d'entretien

L'entente sera plus longue à établir qu'initialement prévu, compte tenu que le CSSCS souhaite idéalement définir tous les articles immédiatement. À SUIVRE.

#### 5.3.3 Grand comité du 7 novembre 2025

Une rencontre du Grand comité a eu lieu le vendredi 7 novembre 2025 à 8 h à la Bibliothèque de l'École secondaire Louis-Jacques-Casault. Une mise à jour de l'évolution du projet a été effectuée auprès des membres du comité pour le volet sportif.

Pour le volet culturel, le Programme fonctionnel et technique (PFT) est en voie d'être réalisé.

Les partenaires ont convenu de se rencontrer sous peu pour mettre à jour le plan de commandite dans le but de réactiver le démarchage (les deux volets) pour le projet de complexe culturel et sportif.

### 5.4 RÉSEAU ACCÈS PME (ANCIENNEMENT AEQ)

#### 5.4.1 Nomination du comité aviseur

- CONSIDÉRANT que la MRC doit s'adoindre et animer un comité aviseur d'un minimum de cinq (5) personnes, composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire de la MRC, pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire;
- CONSIDÉRANT que ce comité devra compter parmi ses membres au moins :
  - Un représentant de la MRC;
  - Un représentant de la Ville la plus populeuse de la MRC;
  - Deux personnes en provenance d'entreprises privées situées sur le territoire de la MRC;
  - Un représentant d'une organisation économique du territoire;

De plus, le (ou les) député(s) de l'Assemblée nationale (ou leur représentant) dont la circonscription couvre le territoire de la MRC peut (peuvent) assister aux rencontres du comité aviseur à titre d'observateur(s);



No de résolution  
ou annotation

2025-11-05

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

La MRC est libre de la façon avec laquelle elle souhaite animer ce comité et sur la façon avec laquelle sont sondés les besoins du milieu. Ces informations pourront d'ailleurs être fort utiles pour alimenter le développement d'outils d'accompagnement ou pour faciliter des démarches de financement adaptées à la réalité de chaque milieu dans le cadre de Réseau accès PME;

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE DUMAS

## ET UNANIMENT RÉSOLU

**QUE** le comité de gestion soit formé des personnes suivantes :

- M. Mathias Berlinger, coordonnateur du fablab industriel;
  - Mme Martine Leullier, représentante du CLD de la MRC de Montmagny;
  - M. Réjean Cliche, conseiller au développement économique du CLD de la MRC de Montmagny;
  - M. Michel Proulx, représentant d'entreprises privées;
  - M. Karl Mathurin, représentant d'entreprises privées;
  - M. Frédéric Jean, maire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et industriel;
  - Mme Marie-Philip Coulombe, directrice générale par intérim de la Ville de Montmagny;
  - Mme Mireille Thibault, directrice générale, organisme de développement économique.

## ADOPTÉ

## 5.5 SCRSI2

## **5.5.1 Plans de travail – État d'avancement et Vision MEC service**

Une mise à jour de la progression de la rédaction des programmes préalable au dépôt de la révision du SCR a été déposée aux membres du Conseil de la MRC. On vise à ce qu'à la séance du 20 janvier, si la réceptivité est positive de la part des municipalités, le document soit déposé au Conseil de la MRC pour transmission au MSP pour commentaires avant le dépôt officiel au Ministre de la Sécurité publique.

	Recherche, rédaction, mise en page du contenu															Consultation-MSP et autre-MRC (perspective)z			
Programme -> Entretien et évaluation de l'alimentation en eau, Programme régionalz	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Programme -> Entretien-véhicules et accessoires, Programme régionalz	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Programme -> Prévention, Programme régional (Incluant les 5 programmes de prévention)z	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Programme -> SST et entraînement, Programme régionalz	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Document SCR révisé en lien avec les nouvelles orientationsz	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Échelle de pourcentagez	0%	25%	50%	75%	100%	125%	150%	175%	200%	225%	250%	275%	300%	325%	350%	375%	400%	425%	450%

Plan de travail Vision MEC service

En octobre les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nous ont fait parvenir les résolutions d'intérêt à poursuivre l'analyse régionale. Voici donc la mise à jour du tableau. Une seule municipalité demeure donc sous l'option du statu quo.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Résolutions d'intérêts--Analyse régionale		
Réflexion toutes les municipalités ensemble	Réflexion à 2 ou 3 municipalités	Statu-quot
Berthier-sur-Mer Isle-aux-Grues Montmagny Cap-Saint-Ignace Notre-Dame-du-Rosaire Sainte-Apolline-de-Patton Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud Saint-Fabien-de-Papet Sainte-Lucie-de-Beauregard Lac-Frontière Saint-Paul-de-Montminy Saint-Pierre-de-Riv.-du-Sud Saint-François-de-Riv.-du-Sud		Saint-Just-de-Bretenières



Compte tenu que la rencontre d'information a eu lieu en mai 2025 et que plusieurs élus sont nouveaux au Conseil de la MRC de Montmagny, il a été convenu de tenir une nouvelle rencontre d'information en janvier 2026 avec les maires, les directeurs généraux et les directeurs incendie.

### 5.5.2 Contribution au Guide sur les bonnes pratiques en sécurité civile

Dépôt aux membres du Conseil de la lettre reçue des représentants du ministère de la Sécurité publique remerciant la MRC de sa collaboration au Guide sur les bonnes pratiques en sécurité civile et soulignant, entre autres, celle de M. Charles Gauthier lors d'un colloque en octobre 2025 [La MRC: un partenaire de choix des municipalités locales en sécurité civile | Gouvernement du Québec](#).

Il y aura de nouvelles obligations en matière de sécurité civile sous peu. Une mise à jour des coordonnées sera effectuée au cours des prochaines semaines. Le Plan en vigueur a été déposé aux membres du Conseil pour information.

### 5.6 RESSOURCES HUMAINES

#### 5.6.1 Période probatoire

CONSIDÉRANT que la date de la période probatoire arrive à échéance pour certaines ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le Conseil accepte la recommandation des probations acceptées et/ou prolongées pour la liste déposée des ressources humaines.

ADOPTÉ

### 5.7 DOSSIER ÉOLIEN

#### 5.7.1 BAPE – Lettre de la présidente de la Commission d'enquête

Dépôt aux membres du Conseil de la lettre reçue de la présidente de la Commission d'enquête dans le cadre du mandat d'audience publique portant sur les projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale.

Le rapport du BAPE est également disponible via le lien suivant : [Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny : rapport d'enquête et d'audience publique](#).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Voici la version Faits saillants du rapport du BAPE [Les faits saillants - Rapport 392 - Projets éoliens Saint-Paul-de-Montminy et Forêt Domaniale.](#)

### **5.8 NOUVEAU PROGRAMME VISANT L'EMPLOYABILITÉ (100 000 \$)**

Le CLD travaille ce projet afin de déposer un projet innovant (l'autre projet déposé était accepté, mais dans les programmes réguliers avec plusieurs contraintes).

On regarde pour importer un programme de maillage et mentorat de la Martinique (les outils et la méthodologie). Une rencontre a eu lieu lundi le 10 novembre afin de voir si cela pourrait être applicable comme projet innovant pour le MESS.

À SUIVRE!

### **5.9 MADA – DEMANDE DE PROLONGATION (IMPACT DE L'AJOUT DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON)**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a déposé une demande collective dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), Volet 1, visant à soutenir l'élaboration ou la mise à jour des politiques des aînés et des plans d'action de la MRC et des municipalités participantes;
- CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière no 12-MADA-V1-0634-24, signée le 28 mars 2024, encadre la réalisation de la démarche MADA pour un ensemble de municipalités et prévoit une échéance au 30 mars 2026 pour le dépôt du rapport final;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton s'est jointe à la démarche MADA après le dépôt initial, dans le cadre d'une seconde entente d'aide financière no 12-MADA-V1-0236-25, signée le 12 février 2025, et dont l'échéance est fixée au 11 février 2027;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a également eu les enjeux suivants :
  - En février 2025, le dossier a été repris par une nouvelle ressource à la MRC, à la suite du départ de la personne précédemment responsable. Un important travail de mise à niveau a été nécessaire pour assurer la continuité de la démarche;
  - Lors de la révision du dossier, nous avons constaté que la grande majorité des consultations (environ 95 %) avaient été effectuées en format papier, nécessitant un travail de compilation et d'analyse manuelle avant de poursuivre les étapes de diagnostic et de rédaction;
  - La période des élections municipales a également ralenti la mobilisation dans certaines localités, ce qui a eu un impact sur l'avancement global du projet;
- CONSIDÉRANT que la MRC souhaite effectuer un lancement conjoint de l'ensemble des politiques et plans d'action MADA sur son territoire, et privilégie la production d'un **seul document regroupé** intégrant les résultats de toutes les municipalités participantes, incluant Sainte-Apolline-de-Patton;
- CONSIDÉRANT que cette approche favorise la cohérence régionale, l'efficacité de la communication, et permet une meilleure reconnaissance des actions de la MRC et de ses municipalités envers les aînés;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny demande officiellement au Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux une prolongation administrative du délai de dépôt du rapport final prévu à la convention 12-MADA-V1-0634-24, afin d'aligner l'échéance avec celle de l'entente no 12-MADA-V1-0236-25, soit au plus tard le 30 juin 2026, permettant ainsi un lancement commun et la production d'un document unique regroupant l'ensemble des politiques et plans d'action MADA du territoire de la MRC.

**ADOPTÉ**

### **5.10 CSSCS – CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA POLITIQUE DE MAINTIEN ET DE FERMETURE DES ÉCOLES ET DE MODIFICATION DE CERTAINS SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS UNE ÉCOLE**

- CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS) a entrepris une consultation publique concernant son projet de *Politique de maintien et de fermeture des écoles et de modification de certains services éducatifs*;
- CONSIDÉRANT que ledit projet de politique entraînera des répercussions importantes sur la vitalité, la cohésion sociale et le développement des communautés rurales du territoire de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny reconnaît l'importance du rôle du CSSCS comme acteur du développement régional, notamment en matière d'accessibilité aux services éducatifs et de maintien des institutions scolaires de proximité;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a préparé un mémoire présentant ses observations, préoccupations et recommandations dans une perspective constructive et territoriale, lequel a été déposé à la consultation publique tenue par le CSSCS;
- CONSIDÉRANT que ledit mémoire met en lumière, entre autres :
  - la nécessité de considérer la dernière école du village comme un élément essentiel de vitalité communautaire;
  - l'importance d'établir des critères de décision clairs et transparents;
  - la pertinence d'un accompagnement des milieux en cas de fermeture d'école;
  - et la reconnaissance du milieu municipal comme partenaire du développement éducatif et social;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-11-08**

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMENT RÉSOLU

**D'APPROUVER** le mémoire intitulé « *Mémoire de la MRC de Montmagny et de la MRC de L'Islet – Consultation publique sur le projet de la Politique de maintien et de fermeture des écoles et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* »;

**D'APPUYER** formellement les recommandations qui y sont contenues;



No de résolution  
ou annotation

2025-11-09

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

**D'ENTÉRINER** officiellement le mémoire déposé par la direction de la MRC de Montmagny au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud dans le cadre de la consultation publique;

**DE MANDATER** la direction générale pour assurer le suivi auprès du CSSCS et des partenaires régionaux concernés.

**ADOPTÉ**

### 5.11 FORMATIONS OBLIGATOIRES DES ÉLUS.ES

- CONSIDÉRANT que la MRC propose d'offrir des formations privées en présentiel afin de favoriser le réseautage et l'interaction;
- CONSIDÉRANT l'offre de la FQM;

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la signature de l'offre de la FQM pour 2 formations pour une somme minimale de 4 495 \$, plus les taxes, les frais de déplacement et les coûts attribuables aux personnes qui s'ajoutent au groupe minimal, conformément aux modalités de l'offre de service.

**ADOPTÉ**

### 5.12 PARTENARIATS INTERNATIONAUX ET HORS QUÉBEC – MARTINIQUE, ALBERTA ET COSTA RICA

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny et la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud Martinique sont engagées dans une coopération bilatérale dans le cadre du projet « *Connexions culturelles : Francophonie, innovation et création* », soutenu par le Fonds franco québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) pour les biennies 2025-2026 et 2026-2027;
- CONSIDÉRANT que la planification initiale prévoyait l'accueil de la délégation martiniquaise à Montmagny en octobre 2025 et la mission de la délégation québécoise en Martinique en février 2026;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a été confrontée à des enjeux de ressources humaines, limitant sa capacité à assurer la préparation optimale de la mission;
- CONSIDÉRANT que la période de septembre à novembre 2025 coïncide avec les élections municipales au Québec, amenant des changements au niveau de la composition du conseil des élus de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que la Martinique entrera elle-même en période électorale dans les mois précédant mars 2026, ce qui limite également la disponibilité et l'engagement de la partie martiniquaise durant cette phase cruciale du projet;
- CONSIDÉRANT que ces circonstances exceptionnelles nuisent à la bonne préparation logistique, stratégique et diplomatique de la mission prévue en Martinique;

2025-11-10

IL EST PROPOSÉ PAR MME GLADYS MERCIER

ET UNANIMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny demande officiellement un report de la mission en Martinique prévue initialement pour février 2026;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

**QUE** la mission soit replanifiée pour se tenir dans la période **d'avril à juin 2026**, afin d'assurer une pleine participation des parties prenantes et une mise en œuvre cohérente et efficiente des objectifs de la coopération;

**QUE** la direction générale soit mandatée pour communiquer cette demande de report aux instances concernées, notamment la Direction France du ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec (MRIF) ainsi qu'à la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud Martinique.

**ADOPTÉ**

### **6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ**

##### **6.1.1 Projet déposé séance tenante le cas échéant**

Aucun dossier.

#### **6.2 CPTAQ - DOSSIER INCLUSION ET EXCLUSION – VILLE DE MONTMAGNY**

Le directeur général adjoint annonce au Conseil la décision de la CPTAQ d'accorder une exclusion conditionnelle à une inclusion en zone agricole, ce qui permettrait l'implantation d'une entreprise industrielle à l'ouest de l'entreprise Kubota.

Cette démarche d'exclusion a pris plus de 2 ans de négociations et c'est avec satisfaction que les partenaires dans le dossier ont accueilli la décision.

#### **DÉCISION DE LA CPTAQ**

**ORDONNE** l'exclusion de la zone agricole d'une superficie approximative de 9,5 hectares,

**ORDONNE** l'inclusion à la zone agricole d'une superficie approximative de 12,8 hectares,

Sous peine des sanctions prévues par la Loi, l'autorisation est assujettie aux conditions suivantes :

**L'exclusion ne pourra pas prendre effet avant que l'inclusion ait pris effet.**

#### **Inclusion**

La présente ordonnance d'inclusion ne prendra effet, conformément à l'article 69 de la Loi, qu'au moment du dépôt d'un avis de la présente décision au bureau de la publicité des droits.

- a) Une désignation faite conformément aux articles 3036 ou 3037 du Code civil du Québec ainsi qu'un **plan préparé par un arpenteur-géomètre dans les 36 mois de la présente décision.**

#### **Exclusion**

La présente ordonnance d'exclusion ne prendra effet, conformément à l'article 69 de la Loi, qu'au moment du dépôt d'un avis de la présente décision au bureau de la publicité des droits.

- a) Une désignation faite conformément aux articles 3036 ou 3037 du Code civil du Québec ainsi qu'un **plan préparé par un arpenteur-géomètre dans les 36 mois.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- b) Une preuve du respect des règlements (respecte déjà Schéma et règlements de la Ville).

### 6.3 RÉSEAU DE VÉHICULES HORS ROUTE

#### 6.3.1 Parc linéaire Monk

Rappel : Malgré plusieurs rencontres de négociation pour une entente des 5 MRC, la Fédération de la motoneige et celle des clubs quad, la proposition de modification de l'entente concernant l'entretien et l'occupation de l'emprise Monk n'a pu être signée. Les partenaires ont opté pour une prolongation de l'entente actuelle.

***(M. Max-Laurent Vidal se retire de la discussion compte tenu qu'il est président d'un club quad.)***

#### 6.3.2 Québec Central

Pour le Québec Central, la Fédération des clubs quad se dit prête à signer une entente avec la MRC, tout comme elle l'a fait avec Les Etchemins.

L'idéal aurait été que l'entente Monk ait aussi servi à élaborer celle du Québec Central, notamment pour les usages partagés quad/motoneige sur de petites sections qui sont prévues ou appréhendées compte tenu des pertes de droits de passage.

Résumé de la proposition de la Fédération quad :

1. La FQCQ est prête à prendre 100 % de la responsabilité en infrastructure qui serait à la charge de la MRC de Montmagny à la signature d'un bail avec le MTMD (La FQCQ s'occupera des ponceaux de 0 à 3 mètres à 100 %);
2. Les infrastructures de plus de 3 mètres sont à l'entièvre responsabilité du MTMD;
3. L'objectif de la FQCQ est d'abord de développer un sentier récrétouristique quad hiver (considérant les contaminants dans le sol, le développement d'hiver est possible) et éventuellement en fonction des moyens, un sentier quad 4 saisons;
4. La motoneige, comme toute autre activité compatible, sera la bienvenue sur certaines portions si elles partagent les frais d'aménagement et d'entretien de manière équitable;
5. La motoneige sera aussi la bienvenue si le sentier est reconnu comme officiel par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et que la *Loi sur les véhicules hors route* est respectée par leurs utilisateurs;
6. La MRC ne demeure qu'avec 1 seule responsabilité : l'harmonisation des traverses de l'emprise en concertation avec la FQCQ;
7. La FQCQ détient l'expertise et les moyens nécessaires à ce chantier.

Les ententes Fédération Quad/MRC des Etchemins et Proposition de bail du ministère des Transports et de la Mobilité ont été transmises aux membres du Conseil pour faciliter la prise de décision en ce qui a trait à la signature d'un bail et d'une entente pour l'utilisation de l'emprise du Québec Central.

#### 6.3.2.1 Bail MTQ

2025-11-11

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE LAPOINTE

ET UNANIMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet, M. Frédéric Jean, à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, le bail à intervenir avec le ministère des Transports du Québec (MTQ).

**ADOPTÉ**

**7646**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### Éléments du bail proposés à retenir

Le Locataire a notamment la responsabilité sur les ponceaux de moins de trois (3) mètres, de l'ensemble des interventions d'entretien, de réparation et de reconstruction incluant l'inspection régulière de ces structures et la transmission du rapport d'inspection au Locateur à la demande de celui-ci.

Pour les ponts et les ponceaux de trois (3) mètres et plus, le Locataire assume la responsabilité de l'entretien, la réparation, la reconstruction et l'inspection des éléments suivants, incluant la transmission du rapport d'inspection au Locateur à la demande de celui-ci :

- les dispositifs de retenue non fixés aux éléments structuraux des structures;
- la surface de roulement, qu'elle soit en enrobé, en criblure de pierre ou en bois;
- les approches au-delà d'une distance de quinze (15) mètres de chaque côté;
- les trottoirs;
- l'éclairage sur et sous les ponts;
- la bordure aux approches.

### 6.3.2.2 Entente avec FQCQ

**2025-11-12**

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARYSE BERNARD

ET UNANIMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet, M. Frédéric Jean, à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, une entente de partenariat avec la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ) pour l'occupation et l'aménagement d'un sentier quad à même l'emprise du Québec Central sur le territoire de la MRC de Montmagny, et ce, à la suite d'une discussion sur les visions et engagements des deux organisations.

**ADOPTÉ**

### Éléments importants à retenir ou à retrouver dans l'entente

1. La FQCQ ne peut utiliser le tronçon qu'aux fins d'y exploiter de façon continue leurs activités de quad et d'y effectuer les travaux d'aménagement et d'entretien prévus dans la présente entente;
2. À titre de spécialiste de la réalisation de sentiers multifonctionnels, la FQCQ s'engage à évaluer toute demande de partage de l'emprise par d'autres utilisateurs et à fournir un avis à la MRC quant à la compatibilité et la recevabilité de toute demande, de manière à orienter la MRC dans sa décision d'y consentir ou non;
3. Les coûts reliés à l'aménagement, la surveillance, la signalisation et l'entretien du sentier, ainsi que ses infrastructures, sont défrayés par la FQCQ. La FQCQ peut prendre entente avec tout utilisateur du tronçon autorisé par la MRC afin de partager équitablement les frais reliés aux activités ci-haut mentionnées. Tout projet d'entente doit être préalablement soumis à la MRC pour approbation. En cas de non-participation ou de refus d'un utilisateur à défrayer sa juste part financière, son accès à l'emprise ferroviaire pourra lui être retiré par la MRC;
4. En cas de litige entre utilisateurs autorisés, la MRC de Montmagny tranchera les conflits d'occupation et de participation financière de manière équitable entre les utilisateurs.

*(Retour de M. Max-Laurent Vidal à la séance du Conseil).*



No de résolution  
ou annotation

**2025-11-13**

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 6.4 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

#### 6.4.1 Nouveaux projets

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- CONSIDÉRANT que le MRNF a accordé des montants dans le cadre du PADF, entre autres pour réaliser des interventions ciblées dans la région de Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, déléguataire désignée pour la gestion du PADF dans la région de Chaudière-Appalaches, a la responsabilité d'administrer ces montants;
- CONSIDÉRANT que, dans le cadre du PADF, des propositions de projets (décrisées à la suite de la résolution) ont été déposées à la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que ces propositions de projets répondent aux critères du PADF et qu'elles ont été jugées admissibles par le MRNF;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny, à titre de déléguataire désignée pour la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), verse les aides financières suivantes :

- 18 827,37 \$ à la MRC de L'Islet pour le projet « Rechargement de la chaussée, reprofilage de fossés, nettoyage de sorties de ponceaux et remplacement de ponceaux du chemin du Lac-Therrien à Tourville », un projet totalisant un investissement prévu de 25 101,17 \$;
- 11 242,59 \$ à la MRC de L'Islet pour le projet « Reprofilage de fossés, nettoyage de sorties de ponceaux, remplacement et ajout de ponceaux du chemin du Lac-Clair à Sainte-Perpétue », un projet totalisant un investissement prévu de 14 990,12 \$;

**QUE** le directeur général adjoint, M. Daniel Racine, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, les protocoles d'ententes de financement avec les promoteurs.

**ADOPTÉ**

### 6.5 MONTMAGNY ET LES ÎLES

#### 6.5.1 Gare fluviale – Entente

Le directeur général adjoint présente l'avancement des discussions pour le renouvellement de l'entente d'occupation et d'utilisation de la gare fluviale de Montmagny par Montmagny et les Îles.

- Montmagny et les Îles occupent présentement la gare fluviale pour opérer un Bureau d'information touristique.
- La dernière entente 2021-2025 arrive à échéance en décembre 2025.
- Les locaux sont occupés à coût nul (sans loyer), mais la STQ a posé des attentes d'offrir un service d'accueil, notamment en haute saison (juin – septembre).
- Une première rencontre pour le renouvellement du bail a été réalisée en octobre 2025, différents points ont été discutés : différents bris à la gare fluviale, espaces occupés par Montmagny et les Îles, heures d'ouverture en haute saison.
- La STQ souhaite renouveler l'entente à coût nul – mais la durée de la prochaine entente n'a pas encore été établie.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- Une seconde rencontre se tiendra au début du mois de décembre 2025.

### 6.5.2 Événement - Bilan de saison et perspective d'hiver

Pour les entreprises, organismes/municipalités et promoteurs touristiques intéressés, il est toujours temps de s'inscrire à l'activité : **Été en rétrospective et Hiver en perspective**, de Montmagny et les Îles qui aura lieu le 21 novembre prochain. La journée est réalisée en collaboration avec le CAE Montmagny-L'Islet.

Le départ de l'activité est prévu à **8 h** à la MRC de Montmagny, 6, Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 300, où un transport gratuit sera offert pour se diriger vers les premiers attraits que nous visiterons. Le dîner, au coût de 30 \$/personne, se déroulera au Bistreau d'érable, 51, 6<sup>e</sup> Rang Ouest, Sainte-Lucie-de-Beauregard. Le retour est prévu à Montmagny pour 16 h 40.

- |                  |  |
|------------------|--|
| • 8 h            | Départ de la MRC en autobus  |
| • 8 h 35         | Visite terrain - Sentiers de l'Inconnu   |
| • 9 h 45         | Visite terrain - Lupo  |
| • 10 h 35        | Arrivée au Bistreau d'Érable   |
| • 10 h 45        | Mot d'ouverture  |
| • 10 h 50        | Bilan Montmagny et les Îles  |
| • 11 h 15        | Panel – Entreprises touristiques   |
| • 11 h 35        | Bilan Tourisme Chaudière-Appalaches  |
| • 12 h           | Dîner sur place  |
| • 13 h           | Départ tournée touristique : Micro-Chalet des Appalaches, Parc des Appalaches, Esker Nature, Chalets et Villégiature Daaquam |
| • 13 h 15 – 16 h | Visites terrain  |
| • 16 h 05        | Départ vers Montmagny  |
| • 16 h 40        | Arrivée approximative à Montmagny  |

Il s'agit d'une belle occasion de réseautage et de visites terrain chez plusieurs entreprises offrant des produits hivernaux.

### 6.6 DOSSIERS AGROALIMENTAIRES

#### 6.6.1 Ressources humaines

- CONSIDÉRANT le départ de Mme Catherine Boudreault à titre d'agent de développement agroalimentaire;
- CONSIDÉRANT que, dans les équipes MRC/CDEMM, nous disposons d'une ressource compétente en alimentation 21 h/semaine;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny procède présentement à la révision de son plan de développement de la zone agricole;

2025-11-14

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL GODIN

ET UNANIMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny procède à l'embauche de M. Attara Hell à titre d'agent de développement agroalimentaire, conformément aux conditions convenues entre les parties à compter du 12 novembre 2025.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

2025-11-15

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 6.6.2 Nomination au conseil d'administration de La chèvre et le chou, marché de proximité

- CONSIDÉRANT l'embauche de M. Attara Hell en remplacement de Mme Catherine Boudreault, agente de développement agroalimentaire;
- CONSIDÉRANT qu'un poste de représentant de la MRC de Montmagny est prévu au sein du conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif « La chèvre et le chou, marché de proximité »;

IL EST PROPOSÉ PAR MME GABRIELLE BRISEBOIS

ET UNANIMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny nomme M. Attara Hell à titre de représentant de la MRC de Montmagny au sein du conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif « La chèvre et le chou, marché de proximité ».

**ADOPTÉ**

### 6.7 PROJETS RÉGIONAUX

#### 6.7.1 Données relatives au développement des municipalités pour le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Résumé du tableau d'information transmis au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour sa planification des services:

- 64 résidences unifamiliales construites en 2025 ou en cours de réalisation;
- 91 logements de type multi-résidentiel construits en 2024-2025;
- 38 logements à l'étude ou en planification;
- 3 agrandissements d'entreprise et 2 projets d'envergure en planification (éolien).

Note : 125 logements supplémentaires (Florimay et Des Écoliers) peuvent s'ajouter à cette liste pour des projets plus récemment mis en chantier dans la Ville de Montmagny.

#### 6.7.2 Forum - Territoire en santé durable



Un territoire en santé durable,  
ça se planifie ensemble!

MRC de  
Montmagny

Québec



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Le Forum 2025 – Un territoire en santé durable, ça se planifie ensemble! représente une étape clé pour l'avenir de notre MRC. Cet événement réunira l'ensemble des acteurs du territoire — citoyens, partenaires, organismes et élus municipaux — autour d'une même table afin de réfléchir collectivement à la planification de notre développement pour les prochaines années.

Votre participation, en tant que maires et décideurs locaux, est essentielle. Vous êtes au cœur des décisions qui façonnent nos milieux de vie. Ce forum sera l'occasion de partager votre vision, vos priorités et vos préoccupations, afin d'assurer que la révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD), le Plan climat et le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) s'arriment aux réalités de vos municipalités.

### Deux occasions de participer :

- 19 novembre 2025 à Montmagny  
Espace citoyen, de 8 h 30 à 16 h 30
- 25 novembre 2025 à Saint-Just-de-Bretenières  
Salle communautaire, de 16 h à 21 h

### **6.7.3 Autres projets**

#### **6.7.3.1 Branche numéro 7 du cours d'eau Corriveau**

- CONSIDÉRANT que la MRC est d'avis que la branche numéro 7 du cours d'eau Corriveau est un cours d'eau assujetti à la compétence de la MRC suivant les articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*, ledit segment du cours d'eau traversant une partie du lot 3 475 139 au cadastre du Québec;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Berthier-sur-Mer a procédé à un règlement hors cour d'un dossier judiciaire impliquant le propriétaire de l'assiette du cours d'eau traversant le lot mentionné précédemment, laquelle entente prévoit que la Municipalité accepte de procéder à l'entretien de ce segment du cours d'eau par le biais d'une servitude conventionnelle;
- CONSIDÉRANT que ce litige avait pour origine une prétention d'aggravation de l'écoulement naturel des eaux par le fait que la Municipalité a dirigé son réseau d'égout pluvial de certaines rues dans le cours d'eau sous la juridiction de la MRC, notamment après un détournement de celui-ci dûment autorisé par l'autorité provinciale;
- CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt tant de la MRC que de la Municipalité de Berthier-sur-Mer de prévoir les modalités visant l'entretien nécessaire de ce segment du cours d'eau sur lequel la Municipalité obtiendra incessamment une servitude de drainage au profit des rues où le pluvial est déjà rejeté dans le cours d'eau;

**2025-11-16**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ**

**ET UNANIMENT RÉSOLU**

**QUE** la MRC accepte et autorise que la Municipalité de Berthier-sur-Mer procède à l'entretien du segment de la branche numéro 7 du cours d'eau Corriveau traversant une partie du lot 3 475 139 au cadastre du Québec dans le cadre du règlement hors cour du dossier judiciaire portant le numéro 300-17-000026-219 de la Cour supérieure, dont la transaction a été versée aux archives de la MRC;

**QUE** la MRC consente, tant pour les travaux prévus à l'automne 2025 que pour le futur, que la Municipalité de Berthier-sur-Mer procède à l'entretien de ce segment du cours d'eau sous la compétence de la MRC



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

en obtenant préalablement les autorisations requises, et ce, aux frais de la Municipalité de Berthier-sur-Mer.

**ADOPTÉ**

### 7. **CORRESPONDANCE** 7.1 **ÉLECTIONS FQM**

La MRC a reçu une correspondance de la FQM concernant l'élection des membres au conseil d'administration. Une vérification sera effectuée auprès de la FQM pour valider si la MRC de l'Islet a aussi l'intention de déposer une candidature afin que les 2 MRC travaillent ensemble.

### 8. **FINANCES** 8.1 **COMPTES D'OCTOBRE 2025**

**2025-11-17**

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER

ET UNANIMENT RÉSOLU

**QUE** la liste des comptes à payer au 31 octobre soit autorisée et que les paiements soient entérinés.

**ADOPTÉ**

MRC MONTMAGNY							3 novembre 2025
Liste des paiements émis (du 2025-10-01 au 2025-10-31)							Détallée par N° chèques
Poste Banque: 54-112-10-000							
N° déboursé	N° chèque	Lol	Date	N° fourr. Nom	Description	Montant	
202501427 (I)			2025-10-01	111 TELUS Mobilité	CELLULAIRES MRC SEPTEMBRE	912,24 \$	
202501428 (I)			2025-10-01	111 TELUS Mobilité	MOIS COURANT TOURISME (24	88,00 \$	
202501429 (I)			2025-10-02	56 COMBEO	COTISATION A. ONGOIBA	172,46 \$	
202501430 (I)			2025-10-02	82 MUNICIPALITE DE ST-FABIEN LOYER ST-FABIEN MOIS OCTOB	200,00 \$		
202501431 (I)			2025-10-02	64 MUN. DE STE-APOLLINE-DE- INVENTAIRE BACS 360 L	1 113,00 \$		
202501432 (I)			2025-10-02	89 MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-RIVINVENTAIRE BACS 360 L	541,00 \$		
202501433 (I)			2025-10-02	119 MRC DE BELLEGACHSE	FRAIS DÉPL. ING. FORESTIER M	1 672,47 \$	
202501434 (I)			2025-10-02	752 USINAGE TLC	TRANSPORT MACHINE AEQ	1 092,26 \$	
202501435 (I)			2025-10-02	998 BISTRO LAFONTAINE	RENCONTRE COMITÉ AEQ	734,17 \$	
202501436 (I)			2025-10-02	1062 GARANT, CHANTAL-JAINE	2E VERS. MURALE BERTHIER	1 922,83 \$	
202501437 (I)			2025-10-02	1081 RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE LA DIVERSITÉ	74,73 \$	
202501438 (I)			2025-10-02	1685 MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	55,50 \$	
202501439 (I)			2025-10-02	1832 FQM EVALUATION FONCIEREGESTION DU RÔLE		11 428,91 \$	
202501440 (I)			2025-10-02	212 BUREOPRO CITATION INC	POST-IT	677,55 \$	
202501441 (I)			2025-10-02	2492 SOLUTIONIS NOTARIBUS INC.	SIGNATURE NUMÉRIQUE N LAB	14,28 \$	
202501442 (I)			2025-10-02	2541 MAXMAR 9436-0506 QUEBEC	DÉBROUSSAILLAGE SQ	724,34 \$	
202501443 (I)			2025-10-02	2583 FERME DENIS BOULANGER	COLLECTE DE RECYCLAGE JAG	910,20 \$	
202501444 (I)			2025-10-02	3043 NETTOYAGE NICK-HEL INC	NETTOYAGE VENTILATION SQ	5 863,73 \$	
202501445 (I)			2025-10-02	2723 PRODUITS NOVACO	CIRE À PLANCHER S.Q.	74,73 \$	
202501446 (I)			2025-10-02	3041 FERME MARIA ENR.	TRAVAUX RIVIÈRE MORIGEAU	1 718,32 \$	
202501449 (I)			2025-10-02	460 VISA	VISA D. RACINE AU 30 SEPTEMB	259,36 \$	
202501452 (I)			2025-10-02	480 VISA	VISA N. LABRECQUE AU 29 AOÛT	6 617,93 \$	
202501453 (I)			2025-10-08	17 REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	10 595,29 \$	
202501454 (I)			2025-10-08	19 DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	777,56 \$	
202501455 (I)			2025-10-08	17 REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	1 397,17 \$	
202501456 (I)			2025-10-08	27 COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	516,97 \$	
202501457 (I)			2025-10-08	17 REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	150,00 \$	
202501458 (I)			2025-10-08	18 MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	90,00 \$	
202501459 (I)			2025-10-08	18 MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	31 930,43 \$	
202501460 (I)			2025-10-08	1426 INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	3 436,76 \$	
202501463 (I)			2025-10-09	24 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE FORMATION F. ROZEFORT		1 259,50 \$	
202501464 (I)			2025-10-09	29 JOURNAL L'OEIL BLANCHE	ANNONCE WEB	409,89 \$	
202501465 (I)			2025-10-09	38 RAYMOND CHABOT GRANT T HONORAIRES PROG. ETATS FIN		6 038,19 \$	
202501466 (I)			2025-10-09	81 MUNICIPALITE DE LAC-FRON SUBV FRR MICRO-OUVERT		6 624,61 \$	
202501467 (I)			2025-10-09	114 CHAMBRE DE COMMERCE D AIDE FIN. GALA PRESTIGE		2 000,00 \$	
202501468 (I)			2025-10-09	148 IMPRESSION RIVE-SUD	CARTES D'AFFAIRES	224,20 \$	
202501469 (I)			2025-10-09	268 TRANSPORT COLLECTIF MR QUOTE-PART MRC ET FRR 2025		35 000,00 \$	
202501470 (I)			2025-10-09	834 LES CONCASSES DU CAP IN	TONNAGE SEPTEMBRE 2025	53 697,76 \$	
202501472 (I)			2025-10-09	1373 CHAUDIÈRE-APPALACHES E	FRAIS DEJEUNER R. CUCHE	36,40 \$	
202501473 (I)			2025-10-09	1412 KGC INC	VERIFICATION SYSTEME ALARM	886,81 \$	
202501474 (I)			2025-10-09	1756 6TEM TI	MENSUALITE OFFICE 365 - SEPT	1 604,91 \$	
202501475 (I)			2025-10-09	1799 AVANTIS COOPÉRATIVE	TIULES PLAFOND S.Q.	238,80 \$	

Page 1 sur 5



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

No de résolution  
ou annotation

MRC MONTMAGNY

3 novembre 2025

Liste des paiements émis (du 2025-10-01 au 2025-10-31)							Détallée par N° chèques	
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn. Nom	Description	Montant		
202501476 (I)		2025-10-09	1940	DIX-ONZE INC	HÉBERGEMENT SITE INTERNET	1 517,67 \$		
202501477 (I)		2025-10-09	2129	EUROPRO CITATION INC.	CARTOUCHE IMPRIMANTE T. PEL	332,46 \$		
202501478 (I)		2025-10-09	2143	GEOCENTRALIS	UTILISATION LOGICIEL 2E VERS	9 774,63 \$		
202501479 (I)		2025-10-09	2502	LES ÉDITIONS DES TROIS CL	ÉVÉNEMENT PROMENADE GOUR	82,78 \$		
202501480 (I)		2025-10-09	2730	CMATV	4 CAPSULES PROMO	804,83 \$		
202501481 (I)		2025-10-09	2737	MICHEL HUON	HON PROF C03019PRR0197	606,15 \$		
202501483 (I)		2025-10-09	1	RACINE DANIEL	DÉPLACEMENTS DE JANVIER À	2 367,80 \$		
202501484 (I)		2025-10-09	122	LABRECQUE NANCY	DÉPLACEMENTS ET ACHATS (CO	104,66 \$		
202501485 (I)		2025-10-09	245	FORTIN, MYRIAM	DÉPLACEMENTS AU 27 SEPTEM	28,54 \$		
202501486 (I)		2025-10-09	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS AU 27 SEPTEM	102,66 \$		
202501487 (A)		2025-10-09	480	VISA	VISA D. RACINE PAYÉE D'AVANC	0,00 \$		
202501488 (I)		2025-10-09	594	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENTS AU 27 SEPTEM	68,48 \$		
202501489 (I)		2025-10-09	1261	CLICHE, RÉJEAN	DÉPLACEMENTS AU 27 SEPTEM	97,44 \$		
202501490 (I)		2025-10-09	1264	LEULLIER, MARTINE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	314,66 \$		
202501491 (I)		2025-10-09	1299	PLANTE CATHERINE	DÉPLACEMENTS ET ACHAT COL	1 598,53 \$		
202501492 (I)		2025-10-09	1313	BERLINGER, MATHIAS	REMB COLLOCUE ET FOURNITU	178,34 \$		
202501493 (I)		2025-10-09	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENT AU 27 SEPTEMB	17,40 \$		
202501494 (I)		2025-10-09	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	332,75 \$		
202501495 (I)		2025-10-09	2495	POULIOT, MÉLÉANIE	DÉPL. ET ACHATS FORUM PATRI	570,39 \$		
202501496 (I)		2025-10-09	2708	ISABELLE NORMAND	CELL. OCTOBRE ET ABRONNEME	61,84 \$		
202501497 (I)		2025-10-09	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	131,34 \$		
202501498 (I)		2025-10-09	2825	SOPHIE HARVEY	DÉP. ET ACHAT LAIT, CAFÉ MRC	218,45 \$		
202501499 (I)		2025-10-09	2848	EL HAYEK, TANIOS	DÉPLACEMENT AU 4 OCTOBRE 2	343,36 \$		
202501500 (I)		2025-10-09	2957	CÉLINE HÉLOÏSE	DÉPLACEMENTS FORUM SYNERGI	348,00 \$		
202501501 (I)		2025-10-09	2979	ROZEFORT, FRANTZ	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	138,09 \$		
202501502 (I)		2025-10-09	2994	MARTINE LÉTOURNEAU	DÉPLACEMENTS AU 4 OCTOBRE	161,24 \$		
202501503 (I)		2025-10-09	3006	BOUTIN, KATERI	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	229,98 \$		
202501504 (I)		2025-10-09	3038	FNIDIKI, MÉLISSA	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	231,66 \$		
202501505 (I)		2025-10-09	3042	KATHÉRY COULLARD	DÉPLACEMENTS AU 4 OCTOBRE	237,44 \$		
202501506 (I)		2025-10-10	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	304,77 \$		
202501507 (I)		2025-10-15	16	TELUS QUÉBEC	MOIS COURANT SO	68,38 \$		
202501508 (I)		2025-10-16	29	JOURNAL L'OE BLANCHE	PUBLICITÉ CAMPAGNE BAC BRU	659,96 \$		
202501509 (I)		2025-10-16	102	PARC REGIONAL DES APPAL	AIDE FIN. PROJETS RÉG. 2025	45 000,00 \$		
202501510 (I)		2025-10-16	126	MRC DE L'ISLET	DINERS RENC. AMÉNAGISTES	63,00 \$		
202501511 (I)		2025-10-16	266	TRANSPORT COLLECTIF MR	QUOTE-PART MUNICIPALITES	103 981,00 \$		
202501512 (I)		2025-10-16	292	CONSEIL CULTURE RÉG.QC	ADHESION 15-10-2025 AU 14-10-2	550,00 \$		
202501513 (I)		2025-10-16	321	MAGASIN COOP IGA DE MON ALIMENT	ATELIER 07-10-2025	382,67 \$		
202501514 (I)		2025-10-16	351	TREMBLAY BOIS MIGNAULT	HON. DOSSIER ETATS FINANCIE	1 466,06 \$		
202501515 (I)		2025-10-16	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	CRÉDIT POUR FACTURE PAYÉE	22,72 \$		
202501516 (I)		2025-10-16	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE PRODUITS DANGERE	3 524,19 \$		
202501517 (I)		2025-10-16	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOCATION LOYER GARAGE	1 464,36 \$		
202501518 (I)		2025-10-16	1062	GARANT, CHANTAL-JANE	DERNIER VERS. PROJETS MRC	2 500,00 \$		
202501519 (I)		2025-10-16	1156	GALIBOIS, RICHARD	STATIONNEMENT CONGRÈS R. G	44,00 \$		

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 5

Liste des paiements émis (du 2025-10-01 au 2025-10-31)							Détallée par N° chèques	
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn. Nom	Description	Montant		
202501520 (I)		2025-10-16	1163	SIMPLE CLIC	DERNIER VERS. PROJET ST-PAU	2 529,45 \$		
202501521 (I)		2025-10-16	1538	FQM SERVICES. COOP. DE S	HONORAIRES À LA CARTE	19 510,00 \$		
202501522 (I)		2025-10-16	1605	MONT-BELAIR	BOUTEILLES D'EAU	55,50 \$		
202501523 (I)		2025-10-16	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	FOURNITURES ENTRETIEN MEN	14,46 \$		
202501524 (I)		2025-10-16	2018	BASE 132	400 DÉPLIANTS PUB ET INFO	320,76 \$		
202501525 (I)		2025-10-16	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES D'URGENCE	92 706,95 \$		
202501526 (I)		2025-10-16	2129	EUROPRO CITATION INC.	SACS À ORDURES ET PAPIER À	647,06 \$		
202501527 (I)		2025-10-16	2178	DESIGNFUSION	ABONNEMENT SOLIDEDGE 3E V	2 602,16 \$		
202501528 (I)		2025-10-16	2793	SÉBASTIEN QUIRION	HON. PROF. PAD-192873	1 988,14 \$		
202501529 (I)		2025-10-16	2923	LES PRODUCTIONS PALOMI	ÉVENEMENT JOURNÉE AGRICOL	3 449,25 \$		
202501530 (I)		2025-10-16	2942	ALAIN FORTIER	STATIONNEMENT CONGRÈS A. F	44,00 \$		
202501531 (I)		2025-10-16	2957	CÉLINE HÉLOÏSE	HEBERGEMENT FORUM PLAN CL	222,62 \$		
202501532 (I)		2025-10-16	2984	RICOVA SERVICES INC	COLLECTE CONTENEURS SEPTIE	39 631,29 \$		
202501533 (I)		2025-10-16	3045	ISABELLE RAULLET	1ER VERS. PROJET IAG	1 000,00 \$		
202501534 (I)		2025-10-17	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉLECTRICITÉ S	1 897,27 \$		
202501535 (I)		2025-10-17	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉLECTRICITÉ ED	5 223,70 \$		
202501537 (I)		2025-10-22	16	TELUS QUÉBEC	INTERNET TOURISME	74,73 \$		
202501538 (I)		2025-10-22	245	FORIN, MYRIAM	DÉPLACEMENT AU 18 OCTOBRE	6,67 \$		
202501539 (I)		2025-10-22	457	GAGNE, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	113,10 \$		
202501540 (I)		2025-10-22	1138	SAMSON, DANIEL	DÉPLACEMENT AU 11 OCTOBRE	215,76 \$		
202501541 (I)		2025-10-22	1209	PLANTE CATHERINE	DÉPLACEMENT AU 18 OCTOBRE	41,76 \$		
202501542 (I)		2025-10-22	1312	GAUTHIER, CHARLES	DÉPLACEMENT AU 11 OCTOBRE	20,00 \$		
202501543 (I)		2025-10-22	1313	BERLINGER, MATHIAS	ACHAT DE TABLETTE	313,70 \$		
202501544 (I)		2025-10-22	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS AU 18 OCT. ET	408,50 \$		
202501545 (I)		2025-10-22	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	73,38 \$		
202501546 (I)		2025-10-22	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	56,18 \$		
202501547 (I)		2025-10-22	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS AU 11 OCTOBRE	29,50 \$		
202501548 (I)		2025-10-22	2810	CORALIE-JADE MONTAN	DÉPLACEMENT AU 11 OCTOBRE	37,70 \$		
202501549 (I)		2025-10-22	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS ET ACHATS LAI	166,00 \$		
202501550 (I)		2025-10-22	2979	ROZEFORT, FRANTZ	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	113,98 \$		
202501551 (I)		2025-10-22	3006	BOUTIN, KATERI	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	249,52 \$		
202501552 (I)		2025-10-22	3007	SOUCY, ANICK	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	400,88 \$		
202501553 (I)		2025-10-22	3038	FNIDIKI, MELISSA	DÉPLACEMENTS AU 18 OCTOBRE	101,09 \$		
202501554 (I)		2025-10-23	59	MUNICIPALITÉ DE BERTHIER	SBV FRR VOLLET 3 BASEBALL -	20 938,13 \$		
202501555 (I)		2025-10-23	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	INVENTAIRE BACS 360L	824,62 \$		
202501556 (I)		2025-10-23	89	MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-RI	DANSE JOURNÉE AGRICOLE	700,00 \$		
202501557 (I)		2025-10-23	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	TRANSPORT JOURNÉE AGRICOL	2 003,08 \$		
202501558 (I)		2025-10-23	598	BISTRO LAFONTAINE	BUFFET ATELIER 1	631,00 \$		
202501559 (I)		2025-10-23	1126	ORGANISME DES BASSINS V	AIDE FIN. BERCE DU CAUCASE	3 500,00 \$		
202501560 (I)		2025-10-23	1756	6TEM TI	SURVEILLANCE CYBER PROTEC	1 788,87 \$		
202501561 (I)		2025-10-23	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGE FOSSE BERTHIER	1 805,79 \$		
202501562 (I)		2025-10-23	2129	EUROPRO CITATION INC.	CARTONS ÉVALUATION	87,86 \$		
202501563 (I)		2025-10-23	2859	SANI BLEU	LOCATION TOILETTE 25-09 AU 24	279,39 \$		

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 5



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

3 novembre 2025

No de résolution  
ou annotation

Liste des paiements émis (du 2025-10-01 au 2025-10-31)						Détallée par N° chèques	
N° déboursé	N° chèque	Le	Date	N° tourn.	Nom	Description	Montant
202501564 (I)		2025-10-23	2724	CYTECH-CORBIN PLOMBERI	TRAVAUX PLOMBERIE DRAIN SO	1 299,00 \$	
202501565 (I)		2025-10-23	2846	EL HAYEK, TANIOS	DEPLACEMENTS ET ACHATS IAM	198,07 \$	
202501566 (I)		2025-10-23	3046	JEAN-LUC BOUTIN	PRESTATION BISTREAU D'ÉRABL	500,00 \$	
202501568 (I)		2025-10-24	3049		PRÉT FLI 7222-25-02	25 000,00 \$	
202501571 (I)		2025-10-29	1020	COGECO CÂBLE QUÉBEC S	MOIS COURANT NOVEMBRE 202	100,64 \$	
202501572 (I)		2025-10-22	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	16 977,73 \$	
202501573 (I)		2025-10-22	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	1 522,63 \$	
202501574 (I)		2025-10-22	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	105,00 \$	
202501575 (I)		2025-10-22	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	63,00 \$	
202501576 (I)		2025-10-22	19	DESJARDINS SECURITÉ FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	1 266,34 \$	
202501577 (I)		2025-10-22	27	COMM ADM DE RÉGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	461,20 \$	
202501578 (I)		2025-10-22	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	48 982,21 \$	
202501579 (I)		2025-10-22	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RPO	5 212,98 \$	
202501580 (I)		2025-10-23	1276	GROUPE NEGOTEL INC	MOIS COURANT TÉLÉPHONIE MR	418,17 \$	
202501581 (I)		2025-10-30	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUBLICITÉ BAC BRUN	1 429,16 \$	
202501582 (I)		2025-10-30	39	RAYMOND CHABOT GRANT THON	FACTURE FINALE ÉTATS FI	7 062,35 \$	
202501583 (I)		2025-10-30	62	VILLE DE MONTMAGNY	DISPOSITION DES BOUES SANIT	2 681,50 \$	
202501584 (I)		2025-10-30	85	MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D	REMBOURSEMENT 2 BILLETS GA	463,73 \$	
202501585 (I)		2025-10-30	67	MUNICIPALITE DE CAP-ST-I	REMBOURSEMENT 2 BILLETS GA	463,73 \$	
202501586 (I)		2025-10-30	127	CARREFOUR RÉGION MONT	BILLET BIÈRES ET SAUCISSES F	50,00 \$	
202501587 (I)		2025-10-30	145	ASS. ORG. MUN. GEST.	FORMATION DU 29 MAI M. LETOU	1 343,15 \$	
202501588 (I)		2025-10-30	148	IMPRESSION RIVE-SUD	50 AFFICHES FORUM	146,02 \$	
202501589 (I)		2025-10-30	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	TRANSPORT BIBLIO. 30-04-2025	639,00 \$	
202501590 (I)		2025-10-30	677	CARREFOUR MONDIAL DE L'	AIDE FIN ATELIER / ACT. JEUNE	2 500,00 \$	
202501591 (I)		2025-10-30	747	VIGHEAULT MONTMAGNY IN	BOTTES TRAVAIL L. LACASSE	275,93 \$	
202501592 (I)		2025-10-30	852	KONE INC.	ENTRETIEN 01-10 AU 31-12-2025	1 121,73 \$	
202501593 (I)		2025-10-30	888	MOM PUBLICITÉ	TUQUES AVEC LOGO MRC	268,17 \$	
202501594 (I)		2025-10-30	916	CÉGEP DE LA POCATIERE	AIDE FIN CÉGEP EN SPECTACLE	600,00 \$	
202501595 (I)		2025-10-30	998	BISTRO LAFONTAINE	DEJEUNER EMPLOYES SEPTEM	916,93 \$	
202501596 (I)		2025-10-30	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE DIVERSITÉ	74,73 \$	
202501597 (I)		2025-10-30	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	RUBAN ÉLECTRIQUE/ATELIER A	3,87 \$	
202501598 (I)		2025-10-30	2129	EUROPRO CITATION INC	COPIES 5840 DU 25-09 AU 25-10-2	1 062,16 \$	
202501599 (I)		2025-10-30	2724	CYTECH-CORBIN PLOMBERI	CHANGEMENT POMPES CHILLER	14 177,66 \$	
202501601 (I)		2025-10-30	3045	ISABELLE RAULLET	PROJET IAG FOUS DU FRANÇAIS	1 000,00 \$	
202501602 (I)		2025-10-30	3050	RAISE SOLUTIONS MARKETI	FORMATIONS ENTREPRISES TO	2 012,06 \$	
202501603 (I)		2025-10-30	3051	GROUPE PLEINE TERRE	HONORAIRES MAJ PDZA 2025	7 588,35 \$	
202501471 (I)	11325	2025-10-09	878	LEGION ROYALE CANADIENNE	COURONNE JOUR DU SOUVENIR	75,00 \$	
202501482 (I)	11326	2025-10-09	3044	SUBV. SHQ-SCHL C03019PR019		21 000,00 \$	
202501567 (I)	11327	2025-10-23	3047	ASSOCIATION DES BLAIS	AIDE FIN, RASSEMBLEMENT 30-0	300,00 \$	
202501600 (I)	11328	2025-10-30	3040	VERGER GAUDREAU	POMMES EMPLOYES	70,00 \$	
202501604 (I)	11320	2025-10-30	3052	SUBV. SHQ-SCHL RÉNORÉGION		9 425,57 \$	
Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000						758 685,16 \$	

Usager: cpmrc15

Page 4 sur 5

MRC MONTMAGNY

3 novembre 2025

Total des paiements émis

758 685,16 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 168 286,72 \$

Total des dépôts direct 590 398,44 \$

758 685,16 \$

Usager: cpmrc15

Page 5 sur 5

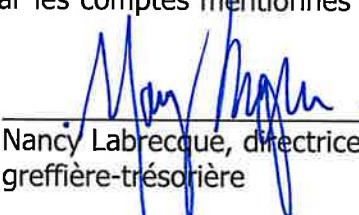


No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 758 685,16 \$.

  
Nancy Labrecque, directrice générale et  
greffière-trésorière

### 8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 6 NOVEMBRE 2025

L'état des revenus et dépenses a été déposé séance tenante avec une projection au 31 décembre 2025. Nous anticipons un léger surplus.

### 8.3 AFFECTATION À L'EXERCICE 2025

Dépôt de la liste des affectations à l'exercice 2025 pour la séance du 26 novembre 2025.

### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 10. VARIA OUVERT

##### 10.1 DOSSIER SCOLAIRE

On précise qu'il y a eu un changement de direction à l'école primaire de Sainte-Apolline-de-Patton et à l'école primaire de Saint-Paul-de-Montminy.

##### 10.2 PVT et mobilité Internationale

Discussions en ce qui concerne la problématique de la limitation du pourcentage de TET (travailleurs étrangers temporaires) pour les entreprises, de l'impact négatif que cela amène pour la réalisation des contrats de production et des revendications effectuées par la région pour voir des changements apportés pour solutionner cette problématique. Actuellement, cela pénalise autant sinon plus les entreprises québécoises que le problème des tarifs douaniers.

Cependant, les PVTistes et les autres travailleurs (Stage coop et jeunes pros) ne sont pas comptabilisés comme étant des TET.

##### 10.3 GALA PRESTIGE DE JEUDI SOIR

Rappel qu'un billet est disponible pour le GALA Prestige si quelqu'un souhaite l'acheter.

### 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

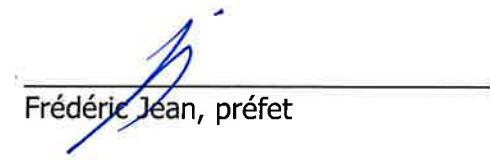
2025-11-18

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL MERCIER  
APPUYÉ DE M. CLAUDE DUMAS

ET UNANIMENT RÉSOLU

**QUE** la présente séance soit levée à 20 h 30.

**ADOPTÉ**

  
Frédéric Jean, préfet

  
Nancy Labrecque, dir. gén.  
et greffière-trésorière